



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 089-2022
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.140

Déposée le : 22.04.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Hess (Nidau, PLR) (porte-parole)
Hegg (Lyss, PLR)
Bohnenblust (Biel/Bienne, PLR)
Reinhard (Thun, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1246/2022 du 30 novembre 2022
Direction : Chancellerie d'État
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Vote point par point**
Point 1 : adoption
Point 2 : adoption et classement

Augmenter la participation aux élections grâce à un code QR

Dans l'optique de renforcer la participation aux prochaines élections cantonales, le Conseil-exécutif est prié d'examiner

1. s'il est possible d'imprimer un code QR sur les enveloppes de vote pour renvoyer les électrices et les électeurs vers la vidéo explicative du canton de Berne intitulée « Élections cantonales bernoises : comment voter correctement »
2. s'il est possible, à l'avenir, d'attirer l'attention sur cette vidéo explicative par des moyens publicitaires appropriés avant la distribution des enveloppes électorales dans les ménages, et si oui, de quelle manière.

Développement :

Une fois de plus, seul un tiers des électrices et électeurs ont participé aux élections cantonales de mars 2022. Le niveau d'abstention très élevé depuis de nombreuses années pourrait s'expliquer notamment par le fait que de nombreuses électrices et électeurs considèrent la procédure électorale comme trop compliquée. L'épaisseur de l'enveloppe reçue dans la boîte aux lettres suffit parfois à décourager certaines personnes. Pour d'autres, les injonctions des partis et des personnes candidates à cumuler, à panacher ou à glisser dans l'urne des listes remplies seulement à moitié annoncent à coup sûr quelque chose de compliqué. Pour expliquer clairement la procédure aux électrices et électeurs et éliminer d'éventuels obstacles, la Chancellerie d'État a mis en ligne sur Youtube la vidéo explicative « Élections cantonales bernoises : comment voter correctement ». Celle-ci explique d'une manière facilement compréhensible comment utiliser

correctement la carte de légitimation, quelles sont les options disponibles pour remplir les listes et comment insérer les listes correctement dans l'enveloppe. D'autres vidéos intitulées « Qu'est-ce que le Conseil-exécutif ? » et « Qu'est-ce que le Grand Conseil ? » sont également disponibles. Malheureusement, au soir de l'élection, la vidéo relative au vote n'avait été consultée qu'environ 3000 fois (dans sa version allemande). Il semble que le grand public n'ait pas eu connaissance de son existence.

Par conséquent, le Conseil-exécutif est prié d'examiner comment améliorer la diffusion de la vidéo explicative « Élections cantonales bernoises : comment voter correctement ». Un moyen simple serait d'imprimer un code QR de manière bien visible au recto de l'enveloppe de vote, ce qui permettrait aux électrices et électeurs d'accéder au mode d'emploi avant même d'ouvrir l'enveloppe. À l'aide d'affiches et des réseaux sociaux, le code QR pourrait également être porté à l'attention de la population avant même la distribution du matériel de vote. Les partis et les personnes candidates pourraient par ailleurs imprimer le code QR sur leur matériel de campagne.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif soutient l'idée de porter la vidéo explicative « Élections cantonales bernoises : comment voter correctement » à la connaissance d'un plus large public, même si on peut se demander si la seule promotion active de la vidéo explicative suffirait à augmenter sensiblement la participation aux élections.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les demandes formulées dans le postulat :

1. L'enveloppe électorale, sur laquelle doit figurer le code QR renvoyant vers la vidéo explicative, est mise à disposition par les communes. Par conséquent, les modalités d'une éventuelle mise en œuvre doivent être élaborées en collaboration avec les communes ou les syndicats de communes ainsi qu'avec la Poste suisse. Il s'agit également de vérifier si le code QR peut être imprimé sur la carte de légitimation (visible dans la fenêtre de l'enveloppe électorale) plutôt que sur l'enveloppe de vote, où l'espace nécessaire pour apporter des informations supplémentaires peut manquer en raison de la présence de la fenêtre panoramique.
2. La vidéo explicative a été mise en ligne sur le site Internet de la Chancellerie d'État et sur YouTube avant les élections cantonales de renouvellement général de 2022. À la mi-mars, le canton a promu la vidéo à plusieurs reprises sur Instagram, Twitter ainsi que sur Facebook. Selon l'Office de la communication, la portée de ces posts organiques sur les réseaux sociaux est réjouissante. Depuis plusieurs années, le nombre de personnes abonnées aux comptes du canton sur les réseaux sociaux augmente de manière significative, en moyenne de 20 % par an. Tous réseaux confondus, le nombre mensuel des vues s'élevait à quelque 550 000 en 2021. Jusqu'à présent, le canton a renoncé à augmenter la portée de sa communication par des publications payantes. En d'autres mots, une portée au-delà de la moyenne serait certes possible pour une publication spécifique, mais uniquement si celle-ci est mise en avant sur ces plateformes numériques en payant les forfaits supplémentaires. Or actuellement, les moyens financiers ne sont pas disponibles.

En outre, il faut prendre en compte le fait que même avec une promotion en amont de la vidéo explicative, c'est-à-dire avant la distribution du matériel de vote dans les ménages, l'incitation escomptée ne serait probablement pas au rendez-vous. L'expérience montre en effet que la vidéo est visionnée très peu de temps avant les élections, lorsque les électrices et les électeurs ont déjà fait leur choix de vote. Le nombre de vues de la

chaîne YouTube du canton montre que cette année, 75 % des visites ont eu lieu entre le 6 mars et le 2 avril 2022, dont la moitié durant la semaine précédant les élections de renouvellement général. De ce fait, le Conseil-exécutif est d'avis que l'option décrite au point 1 serait la plus efficace pour augmenter la notoriété et l'effet de la vidéo explicative. Évidemment, le code QR pour accéder à la vidéo explicative serait par ailleurs mis gratuitement à la disposition des personnes intéressées, par exemple les partis ou candidates et candidats, qui souhaiteraient faire figurer le code QR sur leur matériel de publicité et leurs supports de communication.

Une véritable campagne visant à renforcer la participation aux élections par le biais d'outils publicitaires tels que des affiches, des annonces ou de la visibilité dans l'espace public n'est pas complètement exclue, mais aucun moyen financier n'est pour l'instant prévu à cet effet. Afin d'atteindre les électrices et les électeurs de manière adéquate, c'est-à-dire tous les groupes cibles dans toutes les régions, l'Office de la communication estime que quelque 120 à 150 000 francs seraient nécessaires pour des affiches, près de 200 000 francs pour de la publicité imprimée et environ 60 000 francs pour de la publicité numérique (réseaux sociaux, communication en ligne sur les sites Internet d'information, etc.).

De manière générale, il n'est toutefois pas certain que la participation aux élections augmente de manière significative grâce à la promotion de la vidéo explicative « Élections cantonales bernoises : comment voter correctement » ou par une campagne publicitaire dédiée. Des facteurs comme l'implication directe jouent certainement un rôle bien plus important lors de la décision de participer ou non aux élections. Ainsi, la participation est par exemple sensiblement plus marquée lors des élections du Conseil national ou du Conseil des États au niveau du canton de Berne, alors que la vidéo explicative est utilisée de la même manière et qu'il n'est pas prévu de changer le cadre de sa diffusion en 2023. Il est également difficile d'anticiper la réaction de la population vis-à-vis d'une campagne active de mobilisation aux urnes de la part du canton. Cette démarche pourrait s'avérer contre-productive, d'autant que ce type de « publicité électorale » ne fait pas partie du paysage politique suisse.

Étant donné ce qui précède, le Conseil-exécutif recommande d'adopter le point 1 du postulat. Les explications présentées répondent à la question de savoir s'il est possible, à l'avenir, d'attirer l'attention sur la vidéo explicative du canton par des moyens publicitaires appropriés avant la distribution des enveloppes électorales dans les ménages, et de quelle manière. Le Conseil-exécutif recommande donc d'adopter et de classer le point 2.

Destinataire
– Grand Conseil